

- ZONAGE**
- Zone urbanisée**
- Habitat**
- UA : centre ancien
 - UB : tissu pavillonnaire des lotissements dont l'ambiance générale est à préserver
 - UC : tissu de grands ensembles, haut, avec une implantation libre au sein de la parcelle
 - UD : secteur des Bois Fleuri marqué par des parcelles en lanières et des jardins à maintenir
 - UE : tissu d'équipement aux dispositions réglementaires souples mais n'autorisant que cette vocation
 - UX : tissu à vocation d'activités
- Zone à urbaniser**
- 1AUC : secteur de la ZAC Bois des Granges
 - 1AUB : secteur de la ZAC Bois des Granges
 - 1AUA : secteur de la ZAC Bois des Granges
 - 1AUD : secteur de la ZAC Bois des Granges
- Zone naturelle**
- Nzh : zone humide
 - Nl : espace naturel de loisirs et parc urbain
 - Nj : jardin privé
 - Nh : habitat isolé en secteur naturel ou agricole soumis à une extension limitée
 - Nf : Naturel forestier
- Zone agricole**
- A : zone agricole
 - Ac : zone agricole constructible

- PRESCRIPTIONS**
- Espace boisé classé (L113-1)
 - Espace paysager à préserver (L151-23)
 - Élément patrimonial bâti remarquable (L151-19)
 - Lotissement à préserver (L151-19)
 - Hauteur maximale limitée à 4,50 mètres au sein du périmètre (R151-39)
 - Bande de constructibilité (R151-39)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) (L151-6)
 - Emplacement réservé (L151-41)
 - PAPAG - Périmètre d'attente de projet d'aménagement global (délimité au titre de l'article L151-41 5°)
 - Construction à l'alignement (R151-39)
 - Linéaire de protection du commerce (L151-16)
 - Marge de recul minimum (R151-39)
 - Élément patrimonial bâti remarquable (L151-19)
 - Vue remarquable (L151-19)

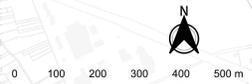
- INFORMATION**
- Zone d'aménagement concerté
 - Secteur de compensation au titre de la séquence ERC
 - Périmètre de 50 mètres protégeant les lisières des massifs boisés de plus de 100 ha
 - Projet de raccordement du rejet d'eaux pluviales de Paris - Charles de Gaulle à la Marne

LISTE DES LOTISSEMENTS À PRÉSERVER

N°	Description
A	Le lotissement de la Palombière
B	Le lotissement de l'Ermitage - résidence Kaufman
C	Le lotissement de la Tallandière
D	Le lotissement de la rue Antoine Ricouard d'Hérouville
E	Le lotissement du Botteret (d'Hérouville rue du chanoine Roger Ducerf)
F	Le lotissement des Pommières
G	Le lotissement de la Concorde
H	Le lotissement de la rue Mozart
I	Le lotissement de la rue Jean Sébastien Bach
J	Le lotissement des Horizons
K	Le lotissement de Mauperthus
L	Le lotissement du Grand champs
M	Le lotissement du jardin Anglais
N	Le lotissement des Platanes (Résidence de la Beauvronne)

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Description	Bénéficiaire	Surface en m²
1	Élargissement de la rue de Verdun	Commune	134
2	Création d'un espace de stationnements	Commune	675
3	Liaison Meaux-Roissy	Département	390 917
4	Création de l'espace écologique des Arzillières	Commune	40 658
5	Protection et entretien des cours d'eau et leurs berges	Commune	84 561
6	Programme de logements de la Cigogne d'argent	Commune / Bailleur social	1 318
7	Programme de logements de l'Avenue du Maréchal Joffre	Commune / Bailleur social	1 033
8	Programme de logements du 8 et 10 Avenue du Général Leclerc	Commune / Bailleur social	1 025
9	Programme de logements sociaux de la rue de Souilly	Commune / Bailleur social	1 288
10	Programme de logements sociaux de la rue de Verdun	Commune / Bailleur social	515
11	Transformation d'un hôtel en logements locatifs sociaux	Commune / Bailleur social	4 097
12	Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage	CA Roissy Pays de France	7 667



COMMUNE DE CLAYE-SOULLY
Département de Seine-et-Marne

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME
Ville de Claye-Souilly

5. ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du

Le Maire

PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal - 08/11/2022
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal

Sources : DGI, Cadastre, août 2022 - IGN® BD-PARCELLAIRE Réalisation : VILLE OUVERTE - Novembre 2022